

Division des personnels enseignants du
premier degré public

Mutation des instituteurs et des professeurs des écoles par voie d'ineat-exeat

Rentrée 2026

Dans le respect des lignes directrices de gestion relatives à la mobilité du 22 octobre 2024 publiées au BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024, un mouvement interdépartemental complémentaire est organisé dans le département de la Haute-Saône en tenant compte de l'équilibre postes-personnels attendu à la rentrée scolaire prochaine.

Les enseignants souhaitant demander une mutation pour un autre département adresseront, au plus tard le **3 avril 2026**, à la :

DSDEN – division des personnels enseignants – gestion collective 1^{er} degré public
5 place Beauchamp BP 419
70013 Vesoul Cedex

- un courrier de demande d'exeat adressée à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône ;
- un courrier de demande d'ineat adressée à monsieur (ou madame) l'inspecteur (trice) d'académie, directeur (trice) académique du (ou des) département(s) souhaité(s) (autant de demandes d'ineat que de départements demandés)
- le formulaire de demande d'exeat-ineat accompagné des justificatifs correspondant au motif de la demande d'exeat (précisés dans les lignes directrices de gestion du 25 octobre 2021, § 2.1.2. auquel les intéressés sont invités à se reporter).

**En aucun cas les demandes ne doivent être adressées directement
à la DSDEN du département souhaité.**